



Document d'information tarifaire

Nom du prestataire de compte : **Société Générale Luxembourg (SG Luxembourg)**

Intitulé du compte : **Compte à vue**

Date : **01/01/ 2023**

- Ce document vous informe sur les frais d'utilisation des principaux services liés à un compte de paiement auprès de Société Générale Luxembourg. Il vous aidera à comparer les frais équivalents entre différentes banques.
- Des frais peuvent également s'appliquer pour l'utilisation de services liés au compte qui ne sont pas mentionnés ici. Vous trouverez toutes les informations dans notre brochure tarifaire complète « Conditions tarifaires générales », disponible auprès de votre banquier privé.
- Un glossaire de termes utilisés dans ce document est également à votre disposition.

Service	Frais
Services de compte généraux	
Tenue de compte Inclut une offre groupée de services comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - L'ouverture de compte pour personnes physiques et sociétés patrimoniales détenues directement - La mise à niveau et l'entretien régulier de la connaissance client - Un compte multidevises - Un dépôt titres (hors frais liés à l'activité du compte) - Le service de signature électronique de documents eSign - Une carte bancaire Visa ou Mastercard Capitol (Gold ou Business) par titulaire - L'accès en ligne à vos comptes (consultation, virements, messagerie sécurisée) - Vos virements électroniques eBanking SEPA/ Vos domiciliations et créations d'ordres permanents - La surveillance de votre compte et/ou coffre(s)-fort(s) inactif(s), depuis une durée de six (6) mois au minimum* - L'envoi trimestriel de vos relevés de portefeuille et courriers - Un relevé annuel fiscal indiquant pour l'année écoulée les revenus perçus (intérêts et dividendes, etc.), les plus ou moins-values de cession de valeurs mobilières, les retenues à la source ou crédits d'impôts à faire valoir, les frais éventuellement déductibles ; le cas échéant, facturation des frais de prestataires externes Les prestations qui dépassent ces limites seront facturées différemment.	Compte de particuliers 250€ / trimestre Coût annuel : 1000€ Compte de sociétés 500€ / trimestre, max. 1250€ selon complexité Coût annuel : 2000€, max. 5000€ Pour les offres de gestion discrétionnaire, conseil en investissement, accès salle des marchés : 50 % du tarif standard
<small>*en raison de votre fait ou d'une procédure interne, réglementaire ou judiciaire</small>	

Service	Frais	
Paielements		
Virement	<ul style="list-style-type: none"> - Intra banque SG Luxembourg - En euro émis vers le Luxembourg ou un pays de la zone SEPA (Espace Eco-nomique Européen, Suisse et Monaco), frais « Share » exclusivement RIB et codes BIC / IBAN bénéficiaire correctement renseignés pour application du tarif - Autres virements - Frais supplémentaires pour traitement valeur jour 	Gratuits Gratuits via votre eBanking, sinon 10€ 0,3%, min. 5€ max. 300€ 200€
<i>Frais de correspondant : 30 € si virement avec option OUR (frais au donneur d'ordre). Le cas échéant, des frais de change s'appliquent¹. Pour les virements intra EEE dans les devises de l'EEE, l'établissement du bénéficiaire est crédité dans un délai maximum de 1 jour ouvrable à compter du moment de réception de l'ordre par SG Luxembourg, sauf en cas de réception d'une instruction papier, maximum j+2. Pour les autres virements, maximum j+3.</i>		
Cartes et espèces		
Carte de débit		Service non disponible
Carte de crédit	Visa / Mastercard Capitol Gold Visa / Mastercard Capitol Business Visa Infinite Club / Mastercard Elite Club Visa Infinite Horizon / Mastercard Elite Horizon	Cotisation annuelle : 200€ 200€ 500€ 1000€
Retraits d'espèces	Distributeur (par carte de crédit) Guichet au Luxembourg	3% du montant, min. 6€ <i>Frais de change le cas échéant :</i> 3% + 1,50€ (pour les transactions ≤ 30€) 3% + 3€ (pour les transactions > 30€) Service non disponible
Découverts		
	<i>Comptes en</i> EUR USD CHF GBP Autres devises	<i>Taux d'intérêt débiteur²</i> <i>(dépassement non autorisé)</i> ESTR + 6% SOFR + 6% SARON + 6% SONIA + 6% Nous consulter

¹ Une commission de change est appliquée selon le tarif en vigueur (Frais de change comptant, Conditions tarifaires générales)

² Lors de l'utilisation d'indice ou taux de référence, le client convient qu'il peut être exposé au risque, sans que cela ne soit exhaustif, que ces taux ou indices de référence (i) soient soumis à des changements méthodologiques ou autres pouvant affecter leur valeur, (ii) ne soient plus conformes aux lois et règlements applicables (notamment le Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement Européen et du Conseil en date du 8 juin 2016) et/ou (iii) cessent définitivement d'être publiés ou, (iv) soient supprimés. L'apparition de l'un des risques susmentionnés peut avoir des conséquences défavorables sur l'économie du contrat.

Si le taux d'intérêt de référence applicable est inférieur à 0 %, un taux d'intérêt de référence de 0 % sera utilisé pour le calcul du taux d'intérêt.